



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22133
22 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la suite de consultations du Conseil de sécurité, le Président a fait la déclaration suivante, au nom du Conseil, à la 2974^e séance le 22 janvier 1991, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée "La situation au Libéria" :

"Les membres du Conseil de sécurité ont pris note du communiqué final de la première réunion extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), publié à Bamako (Mali) le 28 novembre 1990.

Les membres du Conseil se félicitent des efforts déployés par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO pour promouvoir la paix et normaliser la situation au Libéria.

Les membres du Conseil engagent les parties au conflit au Libéria à continuer de respecter l'accord de cessez-le-feu qu'elles ont signé et à coopérer pleinement avec la CEDEAO pour rétablir la paix et normaliser la situation au Libéria.

Les membres du Conseil remercient les Etats Membres, le Secrétaire général et les organismes à vocation humanitaire pour l'assistance humanitaire accordée au Libéria et demandent qu'une aide supplémentaire soit consentie à ce pays. A cet égard, le Conseil se félicite de la reprise du programme d'urgence des Nations Unies au Libéria après l'acceptation d'un cessez-le-feu général.

Les membres du Conseil appuient l'appel lancé à la communauté internationale par le sommet de la CEDEAO pour lui demander d'accroître son aide humanitaire à la population du Libéria."
